

PREMIERES ABONNEMENTS
ROUILLÉ TOURNAI
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sans avis contraire.

LA ÉCOLE LAIQUE A FOURNES

Pendant que les Régiments font d'incessants efforts en vue de développer l'Instruction primaire d'un bout de la France à l'autre.

Pendant que sur tous les points du territoire, des instituteurs courageux s'efforcent de vaincre les obstacles de l'enseignement dans des milieux conformes aux prescriptions des hygiénistes et répondant aux nécessités des nouveaux programmes scolaires, il se trouve dans le département du Nord une école qui semble particulièrement désignée.

Nous voulons parler de l'école laïque de filles installée à Fournes.

Il est difficile de trouver un spectacle plus attrayant que celui que présente actuellement cette malheureuse école dont personne ne se soucie, ou plutôt dont personne ne paraît s'occuper.

L'instituteur principal, plein de bonne volonté, a de certaines raisons plus d'une fois les conditions d'installation déplorable de cet asile d'enfants, mais que peut ce fonctionnaire contre les mauvaises volontés, ou les conditions matérielles d'un vieux vicomte de maître qui s'imaginait sans doute que le ciel en torturant un peu les institutrices laïques et les élèves qui vont à leur cours.

Mais le maître de Fournes est un de ces anciens agents de la cervelle droite pour qui la laïcité de l'enseignement est l'ennemi qui faut combattre par tous les procédés, par tous les moyens, même les moins orthodoxes.

L'école laïque de filles se trouve par un hasard malheureux, être contiguë au cimetière.

Aucun muraille ne sépare le lieu de repos des sœurs d'études et par les fenêtres, les enfants ont le spectacle plus ou moins répugnant de ces monuments funéraires et de pierres tombales.

Il faut longer le cimetière pour entrer dans les salles de classe grave, les inconvenances de la vue se compliquent de ceux de l'odorat.

Par certains jours d'été, des émanations d'une nature particulière flottent dans l'air.

Des odeurs de cadavres en décomposition viennent saisir au nez et à la gorge les institutrices et les enfants.

Des nuées de mouches maléfiques assiègent, à certains moments, les locaux de l'école.

Des relents macabres envahissent les salles et l'obligation de fermer les fenêtres s'impose, même par des températures torrides.

Pour peu que une pluie bienfaisante arrive après quelques jours de sécheresses, aussitôt les exhalaisons pestilentielles s'accroissent avec une intensité telle, qu'il faut bien moins que le sentiment implacable du devoir pour résister, pour que les institutrices n'engagent pas les enfants confiés à leurs soins à se sauver bien loin de ce lieu putride et malsain.

M. le maire de Fournes trouve naturellement que le voisinage du cimetière est excellent pour l'école laïque.

Le Conseil municipal avait voté, il y a quelques années, une somme de deux mille francs pour la construction d'un muraille de séparation, assez haute pour atténuer dans une large mesure les inconvenances d'un contact trop direct entre l'école et le cimetière.

Mais la vaine sollicitude de ce conseil ne fut que pour quelques années, et il déclina que le cimetière pour peu régulier qu'en fut la vue, était encore un spectacle trop affrayant pour des enfants fréquentant l'école.

Depuis lors, les choses en sont là. Le séjour de l'école des filles devient de plus en plus intolérable et l'excellent maire comme bien qu'un jour ou l'autre, une décision comble la construction d'un muraille de séparation, assez haute pour atténuer dans une large mesure les inconvenances d'un contact trop direct entre l'école et le cimetière.

LE ROYAL BELGE

Journal Républicain Quotidien

NOS DÉBATS

Conseil des Ministres

Paris, 2 juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre des colonies a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

La convention franco-allemande. M. Ribot, accompagné de MM. Hanotaux, Laboulaye et Godeaux, confère avec M. de Bismarck sur la convention des douanes et insistait sur la prompt conclusion de la convention franco-allemande.

CHAMBRE
Séance du 2 juillet
AVANT SEANCE
L'impôt sur le revenu

La Commission du budget, sur l'immense majorité de la majorité, a voté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

L'amendement Vallé, portant une augmentation des droits sur l'alcool.

Elle est adoptée.

L'amendement des licences représentées. Le dernier paragraphe portant augmentation des licences est repoussé par 323 voix contre 475.

Le déchet des alcools industriels. Le paragraphe portant réduction à 3 0/10 du droit de 7 0/10 accordé actuellement à titre de déchet sur les alcools industriels est adopté par 301 voix contre 218.

L'ensemble de l'amendement. Avant le vote sur l'amendement, M. Sais a demandé que la commission maintienne son droit de communication de 10 p. 100 qui fera un droit de 5 p. 100.

Proposition Brousse. M. Brousse présente une proposition additionnelle à l'amendement sus-cité, tendant à ce que le droit de 5 p. 100 soit porté à 10 p. 100.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le ministre de la marine a exposé les mesures qu'il a prises pour rélever les affectés du Haut-Oubanghi.

Le Sénat

Séance du 2 juillet.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

Le Sénat a adopté, par 150 voix contre 10, la disposition de la loi de l'impôt sur le revenu, qui est de 10 p. 100 sur le chiffre des contributions directes.

LE ROYAL BELGE

Journal Républicain Quotidien

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

LE ROYAL BELGE

Journal Républicain Quotidien

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES

ANNONCES... 0 fr. 50
RECLAMES... 0 fr. 50
FAVRES DIVERS... 0 fr. 50
LOCALS... 0 fr. 50

LES ANNONCES